

# Les jeunes délinquants auront leur unité sécurisée à Cery

**L'Hôpital de Cery va faire un lifting à 106 millions et accueillera trois nouvelles unités**

**Cindy Mendicino**

Problèmes sanitaires, inconfort, sécurité non assurée... L'Hôpital de Cery a fait son temps. Construite dans les années 1950, la clinique psychiatrique va subir une gigantesque mue. Le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard est convaincu de la nécessité d'un tel chantier. «Pour des personnes qui ont déjà des difficultés, le cadre actuel mérite vraiment d'être modernisé.» Oliver Peters, directeur administratif et financier du CHUV, détaille: «La majorité des chambres des patients âgés comptent quatre lits et il y a en moyenne une toilette pour dix lits. Ça ne correspond pas à un hôpital moderne.»

Un bâtiment entier devra être construit, en lieu et place du site de soins principal actuel. Sur les 106,6 millions de francs que coûtera la mue, 100 millions seront dévoués à cette nouvelle construction. A côté, l'établissement de psychogériatrie sera rénové de fond en comble.

**Des prestations inédites**

Cery poursuivra ses activités mais 44 lits supplémentaires viendront s'ajouter aux 205 places actuelles. Ils seront dédiés à trois types de prestations qui n'existent nulle part ailleurs dans le canton.

Il y aura d'abord une unité de soins psychiatriques fermée pour mineurs. Dix lits, une structure volontairement petite. Surtout parce que les jeunes nécessitant ce type d'encadrement sont peu nombreux. Quatre ou cinq cas par an. «C'est une population qui demande beaucoup et qui peut être très impulsive», explique Jacques Gasser, chef du département de



Un nouveau bâtiment, devisé à 100 millions, remplacera le site principal. IMAGE DE SYNTHÈSE/DR

## Et si la santé engloutissait tout l'argent?

● L'annonce de 106 millions de francs pour Cery suit deux autres depuis octobre: 170 millions pour l'Hôpital de l'Enfant et 105 millions pour les blocs opératoires du CHUV.

Trois projets qui correspondent au budget total d'investissement annuel de l'Etat. Le secteur de la santé va-t-il engloutir toute la marge d'investissement de l'Etat? Le président du gouvernement, Pierre-Yves Maillard, s'en défend: «Dans le programme de législature, le Conseil d'Etat a augmenté le plafond des investissements de 300 à 400 millions. Il investit pour les prisons. Un programme pour les gymnases est en cours. Suivront des projets en matière de routes et de transports publics.» Le socialiste relève qu'un retard a

été pris dans les investissements hospitaliers pendant la crise financière de l'Etat. Il ajoute que la démographie implique d'agrandir les structures: «Le CHUV a dû prendre des mesures urgentes pour répondre aux besoins cet hiver. A terme, seuls des investissements lourds, comme la création de l'Hôpital de l'Enfant, permettront une réelle extension de capacité.»

La plupart des députés que nous avons contactés ne protestent pas contre les sommes à engager. Pour le Vert libéral Jacques-André Haury, «il s'agit de vieux projets qui sont mûrs. C'est un peu embêtant, mais le hasard veut qu'ils arrivent ensemble. Tous sont justifiés.» L'UDC Claude-Alain Voiblet n'est guère plus

inquiet: «Les investissements sont étalés dans le temps.»

Philippe Miauton, secrétaire général du Parti libéral-radical, se montre plus critique: «Nous avons déploré dans le programme de législature l'absence d'enveloppe annuelle pour les investissements. Aucune priorité n'apparaît. Sans critiquer les projets hospitaliers, nous pouvons craindre que les chefs de Département les plus prompts ne se servent au détriment des autres.» Le président du PLR, Frédéric Borloz, sourit: «Au Conseil d'Etat, les présidents changent, les méthodes aussi. Il reste que l'équilibre des investissements entre les régions et entre les types d'objets est important.»

**J.F.D**

psychiatrie du CHUV. La structure répond aux exigences du nouveau droit pénal des mineurs. «Elle a été pensée en collaboration avec le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et sera un complément à la prison pour mineurs de Palézieux, poursuit le professeur. Il y aura une double direction: éducative et médicale. En clair: il s'agira d'un endroit fermé, où des jeunes en souffrance psychique recevront des soins psychiatriques et des mesures éducatives.» Philippe Lavanchy, ancien directeur du SPJ, insiste: «Ce n'est pas une punition, mais une manière de s'assurer que le jeune reste sur place et bénéficie du traitement qui a été décidé pour lui. C'est une mesure de protection et pas une peine.»

**«Lieu de passage»**

Autre nouvelle unité liée au système judiciaire: l'établissement de réhabilitation sécurisé pour adultes. «Un lieu de passage entre la prison et la vie libre», explique Jacques Gasser. Une vingtaine de lits, qui prendront place dans le bâtiment rénové actuellement dévolu à la psychogériatrie.

La troisième nouveauté concerne les handicapés mentaux. «Avant, ils étaient soignés comme les autres malades psychiques. Ou alors ils étaient dans des lieux éducatifs, moins axés sur les soins.» Ils bénéficieront désormais de mesures adaptées lorsqu'ils auront des troubles psychiques. «Une meilleure prise en charge, et pas un retour des handicapés mentaux en hôpital psychiatrique.» Une unité de quatorze lits accueillera les patients en crise. Une autre, équivalente, proposera une hospitalisation de jour.

Les nouvelles constructions seront modulables. «Dans les années 70, il y avait 700 lits! La psychiatrie est toujours moins axée vers l'hospitalisation. Mais si la tendance venait à s'inverser, nous aurions la possibilité d'augmenter le nombre de lits.»